

VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rapport de la Table québécoise de la sécurité routière - QUÉBEC ANNONCE SIX ACTIONS PRIORITAIRES

QUÉBEC, le 5 juillet /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, a accueilli aujourd'hui les recommandations du premier rapport de la Table québécoise de la sécurité routière. Ce rapport, fruit d'un an et demi d'échanges et de consultations entre les 41 membres de la Table, propose des solutions concrètes afin d'améliorer le bilan routier du Québec.

«Jamais autant de partenaires n'auront été réunis pour trouver des moyens tangibles d'améliorer le bilan routier au Québec. En cette Année de la sécurité routière, nous pouvons être fiers de l'étape que nous franchissons aujourd'hui. Je tiens à remercier chacun des membres de la Table et son président, M. Jean-Marie De Koninck, pour le travail accompli qui, j'en suis persuadée, contribuera à sauver des vies et préservera nos familles de véritables drames humains liés aux accidents de la route», a déclaré la ministre Boulet.

Après une amélioration importante du bilan routier au cours des trente dernières années, on constate malheureusement depuis 2001 une augmentation du nombre de victimes sur les routes du Québec.

Six actions prioritaires

«Il est clair que la sécurité routière est un enjeu de société et que nous avons la responsabilité d'agir. Beaucoup d'efforts de sensibilisation ont été faits au cours des dernières années. Nous devons poursuivre la sensibilisation, mais nous devons également aller plus loin et adopter des mesures plus sévères qui contribueront à changer le comportement des conducteurs», a ajouté la ministre.

En ce sens, la ministre Julie Boulet a présenté une série de mesures auxquelles le gouvernement entend donner suite rapidement. Plus précisément, la ministre a présenté six actions prioritaires visant l'introduction de sanctions plus sévères pour les grands excès de vitesse et la récidive, la mise en place de projets pilotes pour les radars photographiques et les caméras aux feux rouges, des sanctions plus sévères pour la conduite avec les facultés affaiblies, l'interdiction pour le conducteur d'utiliser le combiné d'un téléphone cellulaire lorsque le véhicule est en mouvement, l'accès graduel à la conduite et les limiteurs de vitesse pour les camions lourds.

Vitesse

En matière de vitesse au volant, la ministre a annoncé que le gouvernement proposera dès l'automne des changements législatifs et réglementaires afin d'introduire des sanctions plus sévères pour les grands excès de vitesse, notamment en augmentant le nombre de points d'inaptitude. Les conducteurs qui seront pris en infraction à une vitesse équivalant à un dépassement de 40, 50 ou 60 km/h selon la vitesse affichée dans la zone d'infraction se verront imposer le double des points d'inaptitude normalement prévus et le double de l'amende actuelle. Leur permis de conduire sera également suspendu pour une durée de 7 jours pour la première infraction et de 30 jours pour une récidive.

Alcool au volant

Malgré les progrès réalisés, en 2005, près de 30 % des conducteurs décédés à la suite d'un accident de la route avaient une alcoolémie supérieure à la limite légale. Dans ce contexte, la ministre proposera des changements législatifs en vue d'augmenter de 30 à 90 jours la durée de la suspension immédiate du permis de conduire pour une première infraction pour conduite avec les capacités affaiblies. Dans le cas d'une récidive, le véhicule sera aussi saisi pour une période de 30 jours. Quant à la personne conduisant avec une alcoolémie supérieure au double de la limite permise, elle se verra appliquer des sanctions plus sévères. La ministre a également annoncé qu'elle recommandera la suspension du permis de conduire pendant 24 h pour la personne conduisant avec une alcoolémie se situant entre 0,05 et 0,08, s'inspirant

ainsi de ce qui se fait dans les autres administrations canadiennes.

Radars photographiques et caméras aux feux rouges

La ministre a également annoncé un projet pilote d'utilisation de radars photographiques et de caméras aux feux rouges dans les lieux où il y a des accidents attribuables au non-respect des limites de vitesse ou des feux de circulation. Au total, on comptera 9 sites avec des radars photographiques et 6 avec des caméras aux feux rouges répartis dans 3 régions. «La mise en place de ces moyens technologiques a fait ses preuves dans plusieurs pays dans le monde en contribuant à améliorer le bilan routier. Les lieux d'implantation seront publicisés et connus des usagers afin de ne pas piéger les conducteurs», a souligné la ministre Boulet.

Cellulaire au volant

Le cellulaire au volant représente une distraction qui augmente de façon considérable le risque d'être impliqué dans un accident. En ce sens, la ministre proposera que soit dorénavant interdit pour le conducteur l'usage du combiné du téléphone cellulaire lorsque le véhicule est en mouvement.

Accès graduel à la conduite

La ministre a également annoncé que seront introduites de nouvelles mesures d'accès graduel à la conduite automobile, notamment par l'instauration de cours de conduite obligatoires pour les nouveaux conducteurs, par l'imposition du permis de conduire probatoire pour les 25 ans et plus, et par un accès graduel aux points d'inaptitude pour les moins de 25 ans.

Véhicules lourds - limiteurs de vitesse

Enfin, la ministre a annoncé que des mesures législatives seront introduites au Code de la sécurité routière afin d'instaurer le limiteur de vitesse à 105 km/h pour les camions lourds, prévu dans le Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques lancé l'an dernier.

Autres mesures

La ministre des Transports prend acte des autres mesures proposées dans le rapport de la Table. Elle les étudiera et prendra des orientations notamment en ce qui a trait aux publicités des constructeurs de véhicules motorisés, au partage de la route avec les piétons et les cyclistes, et à l'établissement d'un meilleur partenariat avec les municipalités.

Tournée d'information

En complément à ces actions, la ministre entreprendra une tournée à l'automne 2007 en compagnie du président de la Table, M. Jean-Marie De Koninck. Cette tournée régionale interpellera tous les usagers de la route, notamment les jeunes.

Plan d'action gouvernemental en sécurité routière

Des actions sont entreprises immédiatement afin de permettre le dépôt de modifications législatives à l'automne et une adoption souhaitée avant la fin de l'année. Les mesures annoncées aujourd'hui s'inscriront à l'intérieur d'un plan d'action gouvernemental, qui comprendra des cibles ambitieuses et réalistes s'inspirant des succès obtenus par des administrations étrangères performantes en matière de sécurité routière.

«Notre grand défi pour améliorer la sécurité routière au Québec est de susciter l'adhésion des citoyens, des partenaires et des décideurs aux mesures annoncées aujourd'hui. C'est pourquoi nous entendons poursuivre sur cette voie afin de travailler en concertation pour améliorer le bilan routier du Québec», a conclu Mme Boulet.

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)



Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)